

E-santé

L'Assurance maladie insiste sur le développement continu des programmes e-santé

Publié le 10/10/25 -
16h45



Marguerite Cazeneuve, directrice déléguée de la Cnam, a réaffirmé devant les participants au congrès City healthcare l'accent mis par l'institution dans le développement des programmes de e-santé. Mais les incertitudes budgétaires subsistent.

Marguerite Cazeneuve, directrice déléguée de l'Assurance maladie à la gestion et à l'organisation des soins, invitée dans le cadre de la 10^e édition du salon dédié à la e-santé City healthcare à Nantes (Loire-Atlantique), a redit avec insistance l'intérêt pour l'Assurance maladie de développer les usages du numérique en santé. Déploiement de Mon espace santé et du Ségur du numérique, cadre donné à la téléconsultation... Les avancées sur le sujet sont jugées nombreuses et convaincantes par la numéro deux de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam).

Alors dans cette période "particulièrement *instable*" du point de vue politique, "*le rôle de l'Assurance maladie est d'assurer la continuité des programmes et de continuer d'avancer*", juge Marguerite Cazeneuve. Pour aller plus loin et plus vite, la haute fonctionnaire cite la proposition phare issue du rapport charges et produits qu'elle aimerait voir figurer dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, qui n'a pas encore été présenté par l'exécutif. Pour elle, il est urgent de conditionner le remboursement des actes à l'alimentation effective du dossier médical partagé.

Des mesures législatives attendues

Pour sécuriser ce dossier médical partagé, la représentante de l'Assurance maladie appelle aussi à "*une mesure législative interdisant le chantage à son alimentation*", prenant pour exemple l'initiative des syndicats de biologistes médicaux et des radiologues pour contraindre la Cnam à ne pas baisser les financements de leurs filières.

Si les programmes de développement d'outils de numérique en santé s'avèrent onéreux et que le

budget de la Sécurité sociale accuse chaque année de plus en plus le coup, Marguerite Cazeneuve y voit au contraire une opportunité d'économies : *"Certains outils peuvent par exemple permettre le départ plus rapide de patients des établissements et de réaliser moins d'actes."* Dans ce cas, *"nos intérêts deviennent contradictoires avec ceux d'autres acteurs"*, dont le budget dépend justement du nombre d'actes, sait la représentante de la Cnam.

Certains dossiers encore jugés **"complexes"**

Il est alors, pour les autorités, urgent de trouver le modèle économique optimal dans ce cas comme dans le cadre du financement des dispositifs médicaux numériques. Car *"il y existe des dispositifs qui nous intéressent mais qui créent des externalités économiques pour les acheteurs, et que nous ne remboursons pas car ils ne sont pas évalués par la Haute Autorité de santé"*, pointe Marguerite Cazeneuve.

Elle se réjouit de l'avancée tangible de beaucoup de dossiers en matière de numérique en santé. Elle pointe en particulier le déploiement jugé **"complexe"** de l'ordonnance numérique dans le milieu hospitalier et voit comme prochain défi l'usage secondaire des données de santé par l'Assurance maladie en faveur de la prévention, s'en servant pour cibler de potentiels profils à risque dans le cadre de campagnes de dépistages. *"La télésurveillance aura à l'avenir un rôle majeur mais nous n'avons pas encore trouvé le modèle d'évaluation optimal de ces outils pour leur mise en place"*, pointe comme troisième et dernier enjeu prioritaire Marguerite Cazeneuve.

Manuel Magrez, à Nantes

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>